

<https://eps.ac-normandie.fr/spip.php?article1476>



# Cadre institutionnel : les textes officiels

- Ressources - EPS & Réflexions - EPS & Inclusion - Cadre institutionnel -



Date de mise en ligne : jeudi 21 novembre 2013

---

**Copyright © Éducation Physique et Sportive - Académie de Normandie - Tous droits réservés**

---

### Cadre institutionnel : les textes officiels

#### Pour un Â©lève en situation de handicap:

- **La nouvelle loi sur le handicap** : [loi du 11 Février 2005](#) Â« Pour lâ€™égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées Â» BO nÂ°10 du 09/03/ 2006 NÂ°2005-1752 du 30/12/2005:

- le handicap est constitué Â« dâ€™une limitation dâ€™activité ou restriction de participation à la vie en société en raison dâ€™une altération substantielle, durable ou définitive dâ€™une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitive ou psychique, dâ€™un polyhandicap ou dâ€™un trouble de santé invalidant Â».
- Le handicap de lâ€™élève est alors pris en compte dans lâ€™établissement par la communauté scolaire.

Cette nouvelle loi modifie lâ€™esprit de la loi de 1975 : Â la notion dâ€™éducation (de 1975) se substitue la notion de scolarisation et le plus possible en milieu ordinaire.

- **Mise en œuvre et suivi du projet personnalisé de scolarisation** : [Circulaire NÂ°2006-126 du 17-8-2006](#)

- **La Maison Départementale des personnes handicapées** : Dâ€™cret nÂ° 2005-1587 du 19/12/2005

- **La Commission des droits et de lâ€™autonomie**: Dâ€™cret nÂ° 2005-1589 du 19/12/2005

- **Parcours de formation des élèves** : Dâ€™cret nÂ° 2005-1752 du 30/12/2005

- **Conditions de passation des épreuves des examens et concours** : Dâ€™cret nÂ° 2005-1617 du 21/12/2005

### LES EXAMENS :

- Circulaire du 30/03/1994 (BO n°15 du 14/04/1994) : Organisation et Évaluation des Épreuves aux baccalauréats, BT, CAP et BEP pour les candidats handicapés physiques et inaptes partiels
- Arrêté du 09/04/2002 et note de service du 12/06/2002 : Evaluation de l'ÉPS aux baccalauréats généraux et technologiques
- Les ULIS : Circulaire n° 2010-088 du 18/06/2010 et BO n° 28 du 15/07/2010

Pour vous aider, vous pouvez lire « Guide pour la scolarisation des enfants et adolescents handicapés » de HANDISCOL

### Pour les Élèves aptes partiels

- Le certificat médical officiel au niveau national : décret du 11-10-88 et l'arrêté du 13-09-89 : Contrôle médical des inaptitudes à la pratique de l'ÉPS.
  - Différenciation entre Inaptitude partielle et Handicap : note de service N° 2002-131 du 12/06/2002
  - Accueil en collectivité des enfants et des adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période - Le PAI : Circulaire n°2003-135 du 08/09/2003 et BO n°34 du 18/09/2003
- /\* Style Definitions \*/ table.MsoNormalTable {mso-style-name:"Tableau Normal"; mso-tstyle-rowband-size:0; mso-tstyle-colband-size:0; mso-style-noshow:yes; mso-style-priority:99; mso-style-qformat:yes; mso-style-parent:""; mso-padding-alt:0cm 5.4pt 0cm 5.4pt; mso-para-margin:0cm; mso-para-margin-bottom:.0001pt; mso-pagination:widow-orphan; font-size:11.0pt; font-family:"Calibri","sans-serif"; mso-ascii-font-family:Calibri; mso-ascii-theme-font:minor-latin; mso-fareast-font-family:"Times New Roman";*

## Cadre institutionnel : les textes officiels

---

mso-fareast-theme-font:minor-fareast; mso-hansi-font-family:Calibri; mso-hansi-theme-font:minor-latin;  
mso-bidi-font-family:"Times New Roman"; mso-bidi-theme-font:minor-bidi;}